



Communiqué Final de la deuxième Conférence des Femmes Parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe tenue à Khartoum, au Soudan 18 mars 2012

Pour permettre aux femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe de contribuer au développement national et à l'élimination des obstacles qui les empêchent à y parvenir et en reconnaissance du rôle que les femmes parlementaires peuvent jouer comme étant un cadre représentatif des autres femmes en général, la deuxième Conférence des femmes parlementaires de l'Association des Sénats, Shouras et Conseils Equivalents d'Afrique et du Monde Arabe s'est tenue à Khartoum au Soudan, à la Salle de l'Amitié, les 18 et 19 mars 2012. La Conférence a été organisée sous les auspices du Président du Conseil des Etats du Soudan, le Général Adam Hamid Moussa.

Les délégations de 17 pays africains et arabes suivants ont participé à cet événement. Il s'agit de:

- La République du Soudan
- La République Gabonaise
- La République du Zimbabwe
- La République du Burundi
- La République arabe d'Egypte
- La République d'Afrique du Sud
- La République Islamique de Mauritanie
- Le Royaume du Maroc
- La République démocratique et populaire d'Algérie
- Le Royaume de Bahreïn
- La République du Yémen
- Le Royaume Hachémite de Jordanie
- La République Fédérale Démocratique d'Ethiopie



ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS
D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE

- La République du Tchad
- La République Fédérale du Nigeria
- La République de Guinée Equatoriale
- La République du Niger

La Réunion a aussi connu la participation d'un représentant de l'Union Africaine.

Le Président de la République soudanaise, S.E le Maréchal Omar Hassan Al Bashir a prononcé le discours inaugural dans lequel il a indiqué que les relations afro-arabes sont profondément enracinées dans l'histoire. Il a en outre souligné que les femmes parlementaires jouent un rôle primordial dans le renforcement des relations au sein des nations car, a-t-il ajouté, les femmes représentent la moitié de l'humanité.

Il a aussi indiqué que les femmes parlementaires assument de lourdes responsabilités en termes de développement politique, économique et juridique et dans la promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

Il a aussi expliqué qu'elles jouent un rôle majeur dans le renforcement de la démocratie et s'impliquent davantage dans le domaine social particulièrement dans celui de la prise de décision.

Le Président a enfin lancé un appel à toutes les femmes parlementaires à contribuer pour l'élimination des causes profondes de la sédition et des rivalités malsaines.

Pour sa part, le Général Adam Hamid Moussa, Président du Conseil des Etats du Soudan a lui aussi, prononcé un discours dans lequel il a souhaité la bienvenue des délégués au Soudan, Il a souligné les progrès réalisés par le Soudan sur la voie de la paix ainsi que les défis auxquels a été confronté le peuple soudanais en termes des valeurs de solidarité et de cohésion. Il a en outre indiqué que la Conférence des femmes parlementaires se tient au moment où l'Afrique et le Monde Arabe sont confrontés à des mutations politiques et économiques qui nécessitent de sérieux efforts en vue de trouver des réponses appropriées à tous ces développements négatifs. Il a émis l'espoir que l'événement contribuerait à créer une interaction permanente au sein des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe tout en assurant que les femmes parlementaires jouent un rôle majeur dans l'ASSECAA considéré comme un cadre de réflexion qui contribue à l'activation et à l'adoption de législations visant essentiellement les questions



ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS
D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE

d'héritage, les services de santé, l'éducation des femmes et leur participation dans le processus politique.

Le Secrétaire Général d'ASSECAA, Mr Abdulwasie Yusuf Ali s'est, quant à lui, adressé aux délégations présentes où il a souligné que les droits des femmes sont aujourd'hui reconnus par tous et que les rapports entre les hommes et les femmes sont basés sur le partenariat à part entière. Il a appelé à rectifier les erreurs du passé pour que les femmes soient traitées sur le même pied d'égalité avec les hommes.

La Présidente de la Commission des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe, l'Honorable Wedad Ya'acoub s'est elle aussi adressée aux participants et leur a chaleureusement souhaité la bienvenue à la Conférence. Elle a indiqué que l'événement avait pour objectif principal de promouvoir la cohésion au sein des femmes parlementaires d'Afrique et du Monde Arabe et d'établir des mécanismes visant à assurer la paix, la sécurité, le développement, l'alphabétisme, la réduction de la pauvreté ainsi que le changement social désiré.

La Présidente de la Commission a aussi été désignée pour un échange de points de vues et d'expériences entre les femmes parlementaires afro-arabes, en particulier en ce qui concerne l'évolution politique et démocratique qui contribue énormément au renforcement de la construction constitutionnelle et à la réalisation des objectifs universels que sont la paix, la sécurité et le développement dans les deux régions.

La Conférence a ensuite discuté des exposés suivants:

1. Les législations sur les droits des femmes et les moyens de les redynamiser; exposé présenté par Awatif Al-Ja'ali du Soudan.
2. Le rôle des femmes parlementaires dans la promotion de la renaissance socio-économique; présenté par le Dr. Ba Baker Mohammed Toum du Soudan.
3. Le rôle des femmes parlementaires dans la promotion de la paix et de la sécurité en Afrique et dans le Monde Arabe; exposé présenté par le Dr. Joseph Shilinqi de la Zambie.

Après de délibérations fructueuses sur les thèmes mentionnées ci-dessus et en tenant compte des expériences de certains pays africains et arabes dont le Soudan, le Yémen, le Maroc et l'Ethiopie, le forum a formulé des recommandations suivantes:



I. Les législations sur les droits des femmes:

1. Renforcer les femmes parlementaires dans l'adoption des lois, dans le suivi et dans la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes qui ont trait aux droits des femmes en plus de leur participation dans les activités intellectuelles.
2. Adopter des lois qui répondent aux besoins fondamentaux des citoyens à l'égard de la lutte contre la pauvreté, la redistribution des revenus dans les domaines sociaux et répondre aux besoins des femmes et des enfants.
3. Consolider le rôle des femmes leaders d'Afrique et du Monde Arabe pour leur permettre de participer à la prise de décision.
4. Adopter des lois sur les droits des femmes dans le cadre de leur faciliter à concilier leurs obligations familiales et leurs obligations professionnelles.
5. Mettre l'accent sur la formulation des mécanismes de révision des lois sur la famille.
6. Introduire un système de représentation proportionnelle (système de quota) et l'inclure dans les lois afin de permettre les femmes parlementaires à assumer leur rôle législatif.
7. Redynamiser les lois sur les femmes qui visent à les aider à exercer leurs droits politiques.

II. La renaissance socio-économique.

1. Renforcer les liens d'amitié et redynamiser le rôle des femmes parlementaires en Afrique et dans le Monde Arabe à travers les plates-formes politiques, le développement constitutionnel et l'échange des expériences parlementaires.
2. Nécessité de former les femmes parlementaires en vue de développer leurs compétences dans tous les domaines politique, social, économique et intellectuel.
3. Faire participer les femmes dans le processus d'établissement des priorités et des besoins, dans l'élaboration des stratégies et des programmes et dans la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.
4. Formuler et adopter des politiques qui permettent aux femmes d'avoir accès aux crédits.



III. La promotion de la paix et de la sécurité

1. Renforcer le rôle des femmes dans la promotion de la paix et de la sécurité et œuvrer à mettre fin aux actes de violence commis à l'égard des femmes, lutter contre les effets des catastrophes naturelles, aider les communautés à coexister pacifiquement et à se débarrasser de l'impact des guerres civiles en vue de bâtir des sociétés solides.
2. Mettre en application la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies qui stipule que la paix et la sécurité doivent prévaloir spécialement dans les pays où les gouvernements ont à faire beaucoup de progrès dans ces domaines.
3. Fournir une assistance aux femmes qui sont victimes de violences et de conflits.
4. Créer une sous-commission au sein de l'Association pour répondre aux questions de la paix et de la sécurité.

IV. Recommandations générales.

A l'issue de la Conférence, il a été recommandé ce qui suit:

- Souligner l'importance de l'évaluation des conférences précédentes et faire le suivi de leurs recommandations et de leurs conclusions.
- Nécessité d'encourager et de renforcer les petites et moyennes entreprises détenues par les femmes, y compris les coopératives et les institutions sociales et de faire usage des expériences du Gabon, du Soudan, de l'Ethiopie et du Yémen dans la promotion des banques et des entreprises des textiles à caractère familial.
- Consentir des efforts concertés dans la création des liens de communication au sein des nations africaines et arabes (création de la société d'amitié).
- Souligner l'importance de faire participer les femmes parlementaires dans les différentes activités de l'Association.
- Organiser la Conférence des femmes parlementaires chaque année.

V. Conclusion

Les participants ont exprimé leur immense gratitude au Président du Conseil des Etats du Soudan pour le parrainage de la Conférence et pour les efforts consentis afin que l'événement soit couronné de succès. Les remerciements ont également été adressés à tous les délégués pour avoir

ASSOCIATION OF SENATES, SHOORA AND
EQUIVALENT COUNCILS
IN AFRICA AND THE ARAB WORLD



رابطة مجالس الشيوخ والشورى والمجالس المماثلة
في أفريقيا والعالم العربي

ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS
D'AFRIQUE ET DU MONDE ARABE

pris part à la Conférence et pour les exposés riches et pertinents qui ont été présentés durant l'événement.

Les délégués ont également remercié tous ceux qui ont formulé des recommandations ci-dessus mentionnées et qui sont nécessaires à cette phase critique de l'histoire afro-arabe.

Khartoum

Le 19 mars 2012